

Initiatives ministérielles

res de contrôle des dépenses en vue du congrès à la direction. Ce congrès avait reçu son coup d'envoi il y a quatre ans hier, quand M. Ed Broadbent a annoncé son intention de démissionner de la direction du parti; on sait que la députée du Yukon lui a succédé. Je me demande s'il voudrait répondre brièvement.

M. Murphy: J'ignore au juste combien de temps il me reste, monsieur le Président, mais si mon collègue veut que je donne une leçon à mes collègues conservateurs à la Chambre, je suis certes disposé à le faire et si je n'ai pas suffisamment de temps dans le cadre de cette intervention, je suis prêt à organiser un petit séminaire dans n'importe laquelle des salles sur la Colline et je ne demanderai pas plus aux candidats à la direction qu'à tout autre député.

Il est vrai que nous avons établi un programme extrêmement restrictif pour le choix de notre chef. Nous n'avons pas permis certaines exemptions dont parle le premier ministre. Je n'ai pas eu la chance de vérifier le libellé exact de l'article qui a été adopté par l'exécutif du Parti conservateur le week-end dernier, mais je sais que les frais de déplacement et de personnel peuvent être deux des principaux postes de dépenses durant n'importe quelle campagne, qu'il s'agisse d'une campagne à la direction d'un parti ou d'une élection.

Je pense que le fait d'exclure les frais de déplacement surtout dans un pays aussi vaste que le nôtre et aussi diversifié peut poser un problème bien réel. Manifestement, ceux qui ont une caisse électorale beaucoup mieux garnie, qui ont des amis dans les transports aériens—cela fait une différence—peuvent se rendre à beaucoup plus d'endroits et rencontrer beaucoup plus de délégués possible. Je pense que le système lui-même avantage certains candidats si on exclut les frais de déplacement.

De même, nous avons fait bien attention de nous assurer que nos candidats n'utilisent pas les services du personnel de la Chambre des communes durant les heures de travail ni les installations de la Chambre des communes. Je dois reconnaître qu'on en est arrivé au point où les gens sont devenus très nerveux, car j'étais le whip de notre parti à ce moment-là et ils ignoraient pourquoi j'allais les voir à leur bureau. Je voulais m'assurer qu'on appliquait bien ces règles à notre personnel et à nos députés.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada. Mais, tout d'abord, je m'en voudrais de passer sous silence une remarque pour mon collègue néo-démocrate. Vous savez, monsieur le Président, le fait que notre parti décide de fixer un plafond, c'est déjà bien et même

c'est une évolution dans l'histoire politique canadienne et dans la façon dont on applique la politique chez nous parce qu'il y a une couple d'années, on aurait discuté de la question et cela aurait été quasiment impensable, parce qu'on pouvait dépenser comme on voulait pour nommer un chef de parti, quel que soit le parti. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction et j'encourage également tous les autres partis à faire la même chose.

J'ai écouté avec attention les propos de mon collègue libéral de Kingston et les Îles lorsqu'il a discuté de la question au préalable. Il est arrivé en disant que le projet de loi déposé par notre gouvernement est un projet de loi pour lequel on a pris énormément de temps pour accoucher. Je pense que, d'abord, contrairement également aux propos de mon collègue libéral, c'est que le ministre responsable de ce projet de loi a fait un travail remarquable dans le délai entre le dépôt du rapport du comité et la présentation en première lecture de ce projet de loi. Lorsqu'on a demandé au ministre responsable de se présenter devant le comité, c'est avec énormément de diligence qu'il l'a fait. Lorsque nous avons discuté de certains problèmes au niveau de ce projet de loi avec le leader à la Chambre qui était le ministre responsable, chaque fois je pense, il nous a écoutés de façon très attentive. Ce que l'on remarque en général du projet de loi actuel par rapport à ce que le comité a déposé, c'est qu'il tient compte avec beaucoup d'exactitude de ce qui a été fait par le comité. Et cela, on l'a vu dans d'autres projets de loi où les travaux en comité ont été longs, ont duré des mois, quasiment des années, et les rapports de comité ont été mis sur des tablettes.

• (2040)

Je pense que la volonté du gouvernement de modifier la Loi électorale était là, et elle est là depuis 1988, c'est-à-dire depuis notre deuxième élection où le premier ministre, par le biais du discours du Trône, en avril 1989, avait annoncé sa ferme intention d'instituer une commission d'enquête qui serait chargée de faire des recommandations sur les changements à apporter à la Loi électorale.

Le 3 avril 1989, le gouvernement a nommé une commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, qui a été présidée par M. Pierre Lortie. Cette commission a été instituée le 15 novembre 1989 et avait pour but d'enquêter et de présenter un rapport sur les principes et les procédures qui devraient régir l'élection des députés à la Chambre des communes, le financement des partis politiques et les campagnes des candidats.

Toujours pour faire la chronologie des événements pour vous montrer jusqu'à quel point le gouvernement a été diligent sur cette question, entre le 15 novembre 1989—qui est le début de la mise sur pied de la commission—et le dépôt du rapport de la commission, en février 1992, au moment du dépôt du rapport, le gouvernement a immédiatement mis sur pied un comité spécial